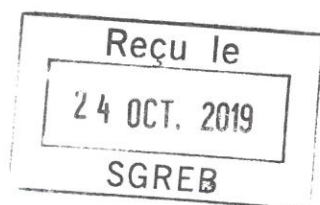


2676/13977.

Pithiviers, le 23 octobre 2019

54 - 12 - 27.



Madame la Préfète  
DDT d'Eure-et-Loir  
Service Police de l'Eau  
17 Place de la République  
CS 40517  
28008 CHARTRES CEDEX

Affaire suivie par Sophie LE CAIN

**N/REF :** MB/GF/144/2019

**Objet :** Avis de la CLE du SAGE Nappe de Beauce - Prélèvement eau potable sur la commune de Prasville (28)

Madame la Préfète,

En date du 21 octobre 2019, vous sollicitez l'avis de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de la Nappe de Beauce sur le dossier de demande d'autorisation environnementale déposé par la Communauté de Communes Cœur de Beauce pour un projet de prélèvement en eau potable sur la commune de Prasville.

Après examen du dossier que vous m'avez transmis, je vous informe que je n'ai aucune remarque particulière à formuler et que ce projet ne présente pas d'incompatibilité avec les orientations du PAGD ni de non-conformité avec le règlement du SAGE Nappe de Beauce.

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Monique BEVIERE  
Présidente de la CLE  
du SAGE Nappe de Beauce